

Province.	Quantité minots.	Valeur \$	Droits \$ cts.
Ontario .. . . .	245,573	205,974	49,114 60
Québec .. . . .	62,193	53,143	12,438 60
N.-Ecosse. . . . .	1,500	1,484	300 00
N.-Brunswick .. .	152	180	30 40
Manitoba. . . . .	34,027	29,357	6,800 54
Saskatchewan .. .	4,024	3,563	800 80
Alberta .. . . .	11,640	8,994	2,338 00
Col.-Anglaise. . . .	32,368	30,530	6,447 37
Yukon .. . . .	24,533	23,477	4,906 66

C'est ainsi que nous trouvons qu'au cours de quatorze mois nous avons importé au Canada 416,000 boisseaux de pommes de terre au prix de \$356,702, sur lesquels des droits de douane au montant de \$83,167 ont été payés.

M. EDWARDS: Qui a payé ces droits?

M. LOGGIE: Le consommateur canadien.

M. EDWARDS: Et le consommateur canadien les a aussi payés quand elles étaient exportées?

M. LOGGIE: Non, dans ce cas, c'est le producteur canadien qui a payé.

Quelques députés: Oh! oh!

M. LOGGIE: Ces honorables messieurs semblent s'amuser, mais je les défie de contredire l'état que je viens de produire. J'ai une expérience pratique et ils n'en peuvent pas dire autant.

M. SEXSMITH: Quel est le droit maintenant sur les pommes de terre exportées aux Etats-Unis?

M. LOGGIE: Dix pour cent.

M. EDWARDS: Si le consommateur canadien a payé les droits, comme l'affirme l'honorable député, la chose n'était-elle pas dans les intérêts du producteur canadien?

M. LOGGIE: Non, elle ne l'était pas. Ces pommes de terre ont presque toutes été importées au Canada à une saison où nos propres pommes de terre ne sont pas mangeables, juste avant que nos pommes de terre nouvelles soient prêtes à être lancées sur le marché. Presque toutes les pommes de terre comprises dans les chiffres que j'ai donnés ont été importées dans ce temps-là. C'est pourquoi le cultivateur canadien ne souffre en rien de cette importation. Je veux démontrer, si je le puis, à ces honorables membres combien le consommateur canadien a payé pour ces pommes de terre et nous aurons ensuite une idée de quoi nous nous plaignons quand nous parlons de la cherté de la vie au Canada. Par ce tableau nous trouvons que les pommes de terre, f. o. b., au point de départ, valent 85½ cents le boisseau. Nous devons ajouter

[M. Loggie.]

à ce prix le droit tel que prévu par l'article 83 du tarif:

Pommes de terre, n.o.p., par minot;—préférence britannique, 12½ par minot; intermédiaire, 17½ cents; général, 20 cents.

Le prix, plus la douane, monte le prix à \$1.05 par boisseau. Il y a en plus les frais de transport que je ne puis que supposer, et je ne crois pas exagérer en supposant un coût de 20 cents par boisseau, ce qui monte le coût à \$1.25½ par boisseau. J'accorde au marchand de détail un profit de 50 cents par boisseau.

Quelques DEPUTES: Oh! oh!

M. LOGGIE: Je défie ces honorables membres, s'ils désirent faire de l'argent, de se lancer dans un commerce de détail du genre de celui des pommes de terre par tout le pays et de réussir, s'ils font un profit de moins de 50 cents par boisseau. Quand le marchand de détail a fait son profit de 50 cents par boisseau, le prix est de \$1.75½ par boisseau. C'est ce qui a été payé pour les 416,000 boisseaux de pommes de terre importées au Canada pendant la saison où nous attendons nos propres légumes, quand nos pommes de terre ne sont plus bonnes et quand les pommes nouvelles ne sont pas encore prêtes. Que signifie cela? Cela signifie que le consommateur canadien a payé pas moins de \$5.25 pour un baril de pommes de terre. Voilà une preuve de la cherté de la vie au Canada.

M. BLAIN: Mon honorable ami prétend-il que le détaillant fait un profit de 50 cents par boisseau sur les pommes de terre?

M. LOGGIE: Je crois que si un détaillant paie un boisseau de pommes de terre \$1.25, qui le met en magasin, qui le vend au quart ou demi-quart de boisseau et qui les porte à domicile avec sa voiture, et qu'il paie des commis, ne pourrait vivre avec un profit moins de 50 cents en moyenne.

M. STEVENS: Cela est basé sur le commerce de homard.

M. BOIVIN: N'oubliez pas que ce sont des pommes de terre nouvelles.

M. LOGGIE: Qu'est-ce que cela a à faire avec le commerce du homard. Mon honorable ami (M. Stevens) devrait parler plus sérieusement, à moins qu'il ne veuille insinuer que tous ceux qui vendent des pommes de terre en détail sont des "lobsters". Nous avons vendu en trois mois pour \$270,000 de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, à laquelle somme il faut, pour en avoir le coût total, la valeur des droits, les frais de douane qui se sont éle-